

AUDIT ET GESTION

Société de Commissaires aux comptes
230, route de Pontarlier
39301 CHAMPAGNOLE Cedex
RCS Lons le Saunier 334 782 117
Tél : 03 84 52 01 34
Membre de la Compagnie régionale de
Besançon-Dijon

**ASSOCIATION REGIONALE DES BANQUES
ALIMENTAIRES BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET
JURA**

Association
Siège social : 10 rue Alexandre Volta,
39 300 CHAMPAGNOLE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025**

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION REGIONALE DES BANQUES ALIMENTAIRES BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET JURARElatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3.1.1 Changement de méthode » exposée dans l'annexe des comptes annuels et précisant les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champagnole, le 15 avril 2026
Pour la SAS AUDIT ET GESTION
Commissaire aux comptes



Michel DI MARTINO
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 025,09	5 963,08	2 062,01	4 068,28
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
TOTAL (I)		8 025,09	5 963,08	2 062,01	4 068,28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clt., adhr., usagers et opt. rattachés	15 525,25		15 525,25	12 237,04
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	21 000,00		21 000,00	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
COMPTES RÉGUL.	Disponibilités	99 931,13		99 931,13	49 645,29
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	136 456,38		136 456,38	61 882,33
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		144 481,47	5 963,08	138 518,39	65 950,61

SAS AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Bilan Passif

Etat exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous total)		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 062,01	4 068,28
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	2 062,01	4 068,28
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	115 709,16	32 350,00
	TOTAL (II)	115 709,16	32 350,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 162,30	3 810,34
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	8 584,92	2 678,16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		6 682,81
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		16 361,02
	TOTAL (IV)	20 747,22	29 532,33
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		138 518,39	65 950,61

SAS AUDIT ET GESTION

Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Colisations	80 155,25	46 635,82
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	15 577,22	135 430,51
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	107 006,27	37 000,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	36 847,18	22 000,00
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
Produits financiers	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		727,19
	Utilisations des fonds dédiés	16 360,12	
	Autres produits	1 289,84	13,78
	TOTAL (I)	257 235,88	241 807,30
	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Produits exceptionnels	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 006,27
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	0,00	2 006,27
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	257 235,88	243 813,57
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	257 235,88	243 813,57

SAS AUDIT ET GESTIONSociété de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	71 222,04	135 430,51
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	22 838,34	33 316,11
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	272,05	196,23
	Salaires et traitements	45 105,93	37 266,85
	Charges sociales	16 071,97	13 597,60
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 006,27	2 006,27
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	99 719,28	22 000,00
	Autres charges		
	TOTAL (I)	257 235,88	243 813,57
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		257 235,88	243 813,57
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		257 235,88	243 813,57

SAS AUDIT ET GESTION
 Société de Commissaires aux Comptes
 Cie Régionale de Besançon - Dijon
 BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total des ressources	0,00	0,00
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	0,00	0,00

SAS AUDIT ET GESTION
 Société de Commissaires aux Comptes
 Cie Régionale de Besançon - Dijon
 BP 90029 - 39301 CHAMPAIGNOLE Cedex



Banques Alimentaires
Bourgogne-Franche Comté-Jura

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS AUDIT ET GESTION

Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAAGNOLE

ANNEXE

SOMMAIRE

- I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- II - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- III - REGLES ET METHODES COMPTABLES
- IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN
 - 1 - Tableaux des amortissements et des subventions
 - 2 - Tableaux des variations des fonds associatifs
 - 3 - Etats des provisions
 - 4 - Etats des échéances des créances et des dettes
 - 5 - Evaluation des immobilisations corporelles
 - 6 - Produits à recevoir
 - 7 - Charges à payer
 - 8 - Charges constatées d'avance
 - 9 - Produits constatés d'avance
 - 10 - Fonds dédiés
 - 11 - Subvention d'investissement
- V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
 - 1 - Engagement en matières de pensions et retraites
 - 2 - Compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public et Contributions volontaires en nature :

SAS AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAAGNOLE Cedex

Association régionale des Banques Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

L'objet de l'Association régionale des Banques Alimentaires de Bourgogne-Franche Comté Jura est le suivant " Soutenir et promouvoir l'action des Banques Alimentaires de la région (Banque Alimentaire de Bourgogne, Franche-Comté et du Jura) dans une démarche permanente de solidarité, d'équité et de mutualisation, en se référant aux valeurs de la Charte des Banques Alimentaires ; elle inscrit son action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire ; Chaque Banque Alimentaire garde son autonomie de décisions et de fonctionnement.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de **138 518.39 €**, et le Compte de Résultat de l'exercice dégage **un résultat de 0 Euros**

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

II - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2025 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les cotisations et appels de fonds complémentaires sont établis sur la base d'une répartition selon les pourcentages suivants : 45 % pour la Banque Alimentaire de Bourgogne, 45 % pour la Banque Alimentaire de Franche Comté, 10 % pour la Banque Alimentaire du Jura. Les modalités de financements de transports mutualisés sont fixées par le Conseil d'administration.

3-1- Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Comparabilité et continuité d'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception

des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06,

SAS AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 80028 - 39301 CHAMPAGNOLE
3710dex

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1.1 Changement de méthode comptable

L'application du règlement ANC n°2022-06 a modifié la présentation du compte de résultat : les quote-part de subventions d'investissement virées au résultat sont désormais comptabilisées en produits d'exploitation (2006.27€ pour 2025), alors qu'elles étaient enregistrées en produits exceptionnels auparavant (2006.27 € pour 2024).

3.1.2 Changement d'estimation

Aucun

SAS AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90029 - 39301 CHAMPAGNOLE Cedex

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAIGNOLE

ANNEXE

IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

1 - Tableaux des amortissements et des subventions

Formulaire obligatoire (article
31 A du Code général des
impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

On ne peut apposer le sceau des certifiés

Désignation de l'entreprise: **ASSOCIATION REGIONALE DES BANQUES ALIMENTAIRES** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	DS	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORP	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	LI	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	MI	KM	KN	EO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2	KP	KQ	KR		
			M3	KS	KY	KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	8 025 KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	IJ		
	Avances et acomptes			LK	LL	LM		
	TOTAL III			LN	8 025 LO	LP		
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8H	8I	
		Autres participations			8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés				IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV		
TOTAL IV				LQ	LI	IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8G	8 025 8H	8J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dotations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par annulations à des titres ou retires hors service ou transferts d'une même en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	IV	IW	IX	
CORP	Terrains			IP	LX	IY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	ME	MC		
		Sur sol d'autrui	IL	MD	ME	MP		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG	MH	MI		
			IT	MJ	MK	ML		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II	MM	8 025 MN	MO	
		Matériel de transport *		IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III			IY	NG	NH	8 025 NI	
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	MY	OW
		Autres participations			IO	OX	OY	OZ
Autres titres immobilisés				II	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières				IZ	2E	2F	2G	
TOTAL IV				IS	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	OK	OL	8 025 OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS AUDIT ET GESTION
Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon 5/10 jon
BP 90029 - 39301 CHAMPAIGNOLE Cedex

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAIGNOLE

ANNEXE

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Par EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: ASSOCIATION REGIONALE DES BANQUES ALIMENTAIRES										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PF		PF		PG		PH			
Terrains		PL		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 957	QE	2 006	QF		QG	5 963		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	3 957	QV	2 006	QW		QX	5 963		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		RY	3 957	RZ	2 006	SA		SB	5 963		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12				N13	
Terrains	N14	N15	N16	N17	N18	N19				N20	
Constructions	Sur sol propre	N21	N22	N23	N24	N25				N26	
	Sur sol d'autrui	N27	N28	N29	N30	N31				N32	
	Inst. gènes, agenc. et am. des constr.	N33	N34	N35	N36	N37				N38	
Inst. techniques mat. et outillage	N39	N40	N41	N42	N43	N44				N45	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes, agenc. am. divers	N46	N47	N48	N49	N50				N51	
	Matériel de transport	N52	N53	N54	N55	N56				N57	
	Mat. bureau et inform., mobilier	N58	N59	N60	N61	N62				N63	
Emballages récup. et divers	N64	N65	N66	N67	N68	N69				N70	
TOTAL III	N71	N72	N73	N74	N75	N76				N77	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N78						N79				N80
Total général (I + II + III + IV)	N81	N82	N83	N84	N85	N86				N87	
Total général sans verse	N88	Total général sans verse (NS + NT + NU)					N89	Total général sans verse (NW - NY)			N90
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	BP 90029 - 39300 CHAMPAIGNOLE Cedex				
Primes de remboursement des obligations						SP	6/10				

* Les amortissements exceptionnels sont déduits des amortissements normaux.

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
 10 Rue Alexandre VOLTA
 39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

2 - Tableaux des variations des fonds associatifs

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES								
VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	4 068					-2 006		2 062
Provisions réglementées								
TOTAL	4 068					-2 006		2 062

3 - Etats des provisions

Néant

4 - Etats des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances clients adhérents	15 525.25	15 525.25	
Autres créances subvention FSE+	21 000.00	21 000.00	
Charges constatées d'avance	-	-	
Avances et acomptes	-	-	
TOTAL	36 525.25	36 525.25	L

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 162.30	12 162.30		
Personnel et comptes rattachés	2 893.00	2 893.00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 691.92	5 691.92		
Autres impôts et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes – Remboursement aux BA				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 747.22	20 747.22		

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

5 - Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les dispositions fiscales en vigueur.
Ils ont été calculés selon le mode linéaire.

6 - Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inscrit dans le bilan	Montant
Subvention FSE+ Produits hygiène	21 000.00
TOTAL	21 000.00

7 - Charges à payer

Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Personnel	2 893.00
Dettes fiscales et sociales	2 082,16
Autres dettes	
TOTAL	9 360,97

8 - Charges constatées d'avance

Néant

9 - Produits constatés d'avance

Néant

10 - Fonds dédiés

		A L'ouverture 2025			UTILISATION 2025		CLOTURE 2025			
		194	195	196	Nature	Montant	131	194	195	196
FFBA	7 350,00			7 350,00	ACHATS ALIMENT	7 350,00				
BANQUE DE France	3 000,00		3 000,00		ACHATS ALIMENT	3 000,00				
CARSAT	22 000,00		22 000,00		ACHATS ALIMENT	6 010,12			15 989,88	
COLLECTO	70 000,00				FONCTION NEMENT	5 280,72		64 719,28		
CARSAT 2025	35 000,00								35 000,00	
TOTAL 2025		-	25 000,00	7 350,00		- 21 640,84	-	64 719,28	50 989,88	-

SAS AUDIT ET GESTION

Société de Commissaires aux Comptes
Cie Régionale de Besançon - Dijon
BP 90023 - 35301 CHAMPAGNOLE Cedex

Association régionale des Banque Alimentaires
 BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
 10 Rue Alexandre VOLTA
 39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

11 - Subvention d'investissement

Compte	Subventions d'investissement	Montant	Amortissement	Solde
1312301	Achats algeco BA	8 025,09	5 963.08	2 006.02
	TOTAL	8 025,09	5 963.08	2 006.02

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**1 - Engagement en matières de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

2 - Compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public et**Contributions volontaires en nature :**

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires sont des actes par lesquels une personnes physique ou morale fournit à une autre personne morale (association, fondation* ou fonds de dotation*) un travail, des biens ou autres services à titre gratuit. Elles supportent un accord de volonté entre le contributeur, un particulier ou une entreprise, et l'entité qui reçoit la contribution. Cette dernière revêt 3 réalités : des contributions en travail, des contributions en biens, des contributions en services.

Elles peuvent prendre plusieurs formes.

Les plus courantes sont le bénévolat, la mise à disposition de personnes par des entités tierces, la mise à disposition de biens, la prise en charge par des tiers de frais incombant normalement à l'entité (Transport,), les dons en nature redistribués ou consommés (denrées alimentaires).

Association régionale des Banque Alimentaires
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE - JURA
10 Rue Alexandre VOLTA
39300 CHAMPAIGNOLE

ANNEXE

Compte de 01/01/2025 à 31/12/25

Comptes arrêtés au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cessions sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	36 847	22 000	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Représentant d'un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons matériels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	36 847	22 000
- Représentant d'un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	36 847	22 000	TOTAL DES RESSOURCES	36 847	22 000
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - RAPPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - LIBÉRATIONS DES FONDS DÉDIÉS		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	36 847	22 000	DÉBIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	36 847	22 000	TOTAL	36 847	22 000
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la		
			(-) investissements et (+) désinvestissements		
			liés à la générosité du public de		
			l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			Bénévolat		
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Dons en nature : Aucun

Prestations en nature : Aucune

Bénévolat : La valorisation du bénévolat a été intégrée dans le compte des 3 Banques Alimentaires (BA21, BA25, BA39)